

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

**Marché public relatif à des prestations
d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour
l'animation régionale du réseau du
service public de rénovation de
l'Habitat**

SOMMAIRE

PARTIE 1	3
DONNEES GENERALES DU MARCHE	3
ARTICLE 1. OBJET DU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES	4
ARTICLE 2. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT PRIVE	5
ARTICLE 3. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DE LA REGION CORSE	7
ARTICLE 4. PRINCIPES GENERAUX REGISSANT L'ACQUISITION DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES	8
ARTICLE 5. LIEUX D'EXECUTION ET CONTEXTE DES PRESTATIONS	8
PARTIE 2	10
NATURE DES PRESTATIONS ATTENDUES	10
ARTICLE 6. PRESTATIONS ET LIVRABLES	11
A) <i>APPUI DE LA DREAL A LA FORMALISATION DE LA FEUILLE DE ROUTE REGIONALE POUR L'ANIMATION DE L'ECOSYSTEME FRANCE RENOV'</i>	12
B) <i>APPUI A LA DREAL POUR LA COORDINATION TERRITORIALE DE PILOTAGE DE L'ANIMATION REGIONALE</i>	12
C) <i>ORGANISATION ET ANIMATION DE L'ECOSYSTEME REGIONAL</i>	13
D) <i>CAPITALISATION ET RETOURS D'EXPERIENCES</i>	14
E) <i>LIVRABLES</i>	15
F) <i>PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES</i>	15
PARTIE 3	16
PREPARATION, ENCADREMENT ET ORGANISATION	16
ARTICLE 7. PREPARATION	17
ARTICLE 8. CORRESPONDANT PERMANENT DU TITULAIRE (CPT)	17
ARTICLE 9. REUNIONS	17
ARTICLE 10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	18
ARTICLE 11. QUANTIFICATION DES OPERATIONS	18
ARTICLE 12. PLANIFICATION ET PHASAGE DES OPERATIONS	18
ARTICLE 13– COORDINATION DES PRESTATIONS	18

Partie 1

Données générales du marché

Article 1. Objet du cahier des clauses techniques particulières

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir les caractéristiques et modalités d'exécution des prestations prévues à l'accord cadre à bons de commandes relatif aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour **l'animation du réseau France Rénov' porté par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Corse**

Le réseau France Rénov' concerné par ce marché est composé d'un ensemble d'acteurs intervenant sur l'ensemble du parcours d'information, conseil et accompagnement du ménage ou de copropriétés tel que précisé dans l'article 3 du présent CCTP dans son projet de rénovation de son logement.

L'animation de ce réseau se formalise par un soutien et un accompagnement au pilotage dans l'animation des acteurs participants au service public de la rénovation de l'habitat privé.

Les objectifs visés dans les prestations à réaliser sont un renforcement des capacités de la DREAL de Corse à mobiliser l'ensemble de l'écosystème participant au service public de la rénovation de l'Habitat afin de fluidifier le parcours des ménages et de leur offrir une bonne lisibilité des possibilités d'accompagnement auxquelles ils peuvent prétendre tout au long de la réflexion sur la réhabilitation de leurs logements, de faciliter le passage à l'action en lien avec les enjeux de rénovation des logements sur chaque territoire.

Par ailleurs, cette animation viendra mettre en relation de manière coordonnée des acteurs aux cultures professionnelles et aux interventions complémentaires et offrira un cadre aux acteurs publics pour partager les évolutions de la réglementation notamment et échanger auprès du réseau régional de la rénovation de l'habitat privé.

Il est attendu l'organisation des actions et temps d'échanges avec l'ensemble de l'écosystème sur l'ensemble du territoire régional.

Le prestataire retenu sera chargé des missions suivantes :

- **Appui de la DREAL de Corse à la formalisation de la feuille de route régionale pour l'animation de l'écosystème France Rénov'**, tenant compte de la capacité à faire : identification et hiérarchisation des enjeux, définition des méthodes, cibles (présentiel, webinaire, hybrides..) , organisation logistique et calendrier des temps d'animation, préparation des modalités de reporting et de pilotage, etc.
- **Pilotage et organisation des temps d'animation de l'éco-système France Rénov'**, en fonction des besoins exprimés par la DREAL et de la feuille de route d'animation. Les formats et méthodes d'animation seront à définir en fonction des enjeux, des thématiques et des participants mobilisés.
- **Capitalisation et diffusion d'expériences relatives à la mise en œuvre du service public de la rénovation de l'habitat**
- **Organisation, animation des différentes instances de gouvernance définies, le cas échéant, dans le cadre de la convention régionale de coordination et de coopération** entre la DREAL de Corse, l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) et la Collectivité de Corse.

Article 2.Éléments de contexte du service public de la rénovation de l'habitat privé

Le service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) France Rénov' rassemble une offre de service universelle portée par l'Etat et les collectivités territoriales pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé. Il est un tiers de confiance pour les Français, neutre, indépendant, avec une offre socle gratuite.

France Rénov' constitue le point d'entrée unique des parcours de rénovation : il s'adresse à tous les propriétaires, quels que soient leur statut (occupant ou bailleur), leur typologie d'habitat (individuel ou collectif), leur niveau de revenus, et vise à répondre à l'ensemble des besoins de travaux (rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie, résorption de l'habitat indigne et dégradé).

Le service public couvre l'ensemble du territoire national, avec l'ambition de garantir un égal accès à un point de contact physique périodique dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Le service public de la rénovation de l'habitat s'incarne par :

- Une politique contractualisée entre l'Anah et les collectivités territoriales pour assurer son déploiement et son financement ;
- Une marque – France Rénov' – portée par les pouvoirs publics (Etat et collectivités) ;
- Une offre d'information, de conseil et d'orientation, assurée via trois canaux de contact avec les usagers : la plateforme digitale <https://www.france-renov.gouv.fr/> ; le numéro national 0 808 800 700 ; le réseau territorial de guichets France Rénov' (590 espaces conseil et 2 700 conseillers) ;
- Une offre d'accompagnement (Mon Accompagnateur Rénov' et autres assistances à maîtrise d'ouvrage), notamment pour les ménages s'engageant dans des rénovations d'ampleur, le traitement des passoires énergétiques ou l'adaptation à la perte d'autonomie ;
- Des aides financières, proportionnelles aux revenus des demandeurs, pour réduire le reste à charge des ménages.

L'article 164 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience à ses effets dispose que l'Anah est chargée du pilotage et de l'animation nationale du réseau de guichets d'information, de conseil et d'accompagnement (les espaces conseil France Rénov') et veille à ce que les ménages puissent bénéficier d'un service harmonisé sur l'ensemble du territoire national. Ces guichets sont mis en œuvre par les collectivités territoriales et leurs groupements.

En tant que représentants locaux de l'Anah, les Préfets sont responsables, avec l'appui des services déconcentrés (DREAL, DDT(M)) dans les territoires, de l'animation locale du service public France Rénov' tant au niveau régional que départemental.

Afin de clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs, et en fonction de leurs compétences respectives, le système de contractualisation du service public de la rénovation de l'habitat repose sur deux niveaux :

- **Au niveau régional :**
 - **Une convention de coopération et de coordination :**
 - Signée le 13 octobre 2025 entre le Préfet de région, l'Anah, l'AUE et la Collectivité de Corse
 - Structurée autour de quatre axes : animation des guichets ; mobilisation des filières professionnelles ; partage des outils et des données ; accompagnement financier et technique des ménages et copropriétés ;
 - Prévoyant une participation financière de l'Anah à hauteur de 50 % d'un plafond de dépenses éligibles, limitée au volet « animation des guichets » ; en articulation avec les documents de planification et programmes régionaux en vigueur ou en cours d'élaboration (Programmation pluriannuelle de l'énergie de Corse 2019-2028 en cours d'approbation, Cadre territorial de compensation Corse 2025-2028, actions issues de la COP régionale, Schéma régional climat air énergie approuvé en 2013).
 - **Une convention de mise en œuvre du parcours unifié Oréli-Mon Accompagnateur Rénov' :**
 - Signée en avril 2024 entre le Préfet de région et l'AUE
 - Mettant en œuvre d'un parcours unifié pour bénéficier des aides à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' parcours accompagné et Oréli.
- **Au niveau local :**
 - **Une convention de mise en œuvre « pacte territorial France Rénov' » pour la Communauté de communes de l'Ile-Rousse Balagne**
 - Signée en septembre 2025 par le Préfet de Haute-Corse et la communauté de communes de l'Ile-Rousse Balagne
 - Missions financées : socle obligatoire avec l'information-conseil-orientation et la dynamique territoriale (mobilisation des ménages et des professionnels, actions d'aller vers) et un volet accompagnement ;
 - Financement : participation Anah à hauteur de 50% d'un plafond de dépenses éligibles modulé selon le nombre de résidences principales du parc privé (palier) et en fonction du nombre de projets accompagnés pour le volet facultatif accompagnement ; La mise en place du service public France Rénov' et le déploiement de la nouvelle contractualisation constituent des évolutions majeures sur le positionnement des services déconcentrés de l'Etat dans les politiques locales de l'habitat.
 - **Une convention de mise en œuvre « pacte territorial France Rénov' » dit « Biancu » qui couvre 12 EPCI en « zones blanches »**
 - Signée en avril 2026 par le Préfet de Haute-Corse, le Préfet de Corse-du-Sud et l'AUE
 - Couvrant les 12 EPCI suivants (ci-après dénommés « CC » pour Communauté de communes et « CA » pour Communauté d'agglomération) :

- CC Cap Corse
- CC Castagniccia-Casinca
- CC Centre Corse
- CA Bastia
- CC Costa Verde
- CC Oriente
- CC Marana-Golo
- CC Celavu-Prunelli
- CC Fium'Orbu Castellu
- CC Sartonais Valinco Taravo
- CC Alta Rocca
- CC Sud Corse
- Un avenant est en cours de signature pour intégrer la CC Calvi Balagne, la CC Pasquale Paoli et la CC Spelunca Liamone au pacte territorial Biancu
- Missions financées : socle obligatoire avec l'information-conseil-orientation et la dynamique territoriale (mobilisation des ménages et des professionnels, actions d'aller vers) et un volet accompagnement ;
- Financement : participation Anah à hauteur de 50% d'un plafond de dépenses éligibles modulé selon le nombre de résidences principales du parc privé (palier) et en fonction du nombre de projets accompagnés pour le volet facultatif accompagnement; La mise en place du service public France Rénov' et le déploiement de la nouvelle contractualisation constituent des évolutions majeures sur le positionnement des services déconcentrés de l'Etat dans les politiques locales de l'habitat.

Article 3.Éléments de contexte de la région Corse

- Déploiement par l'AUE, depuis 2016, d'un guichet d'information-conseil s'appuyant sur un numéro unique régional qui couvre les 12 EPCI (bientôt 15) depuis la signature en avril 2026 d'un pacte territorial « Biancu » suivants :
 - CC Cap Corse
 - CC Castagniccia-Casinca
 - CC Centre Corse
 - CA Bastia
 - CC Costa Verde
 - CC Oriente
 - CC Marana-Golo
 - CC Celavu-Prunelli
 - CC Fium'Orbu Castellu
 - CC Sartonais Valinco Taravo
 - CC Alta Rocca
 - CC Sud Corse
 - Un avenant est en cours de signature pour intégrer la CC Calvi Balagne, la CC Pasquale Paoli et la CC Spelunca Liamone au pacte territorial Biancu

- Déploiement par la Communauté de communes de l'Ile-Rousse Balagne d'un guichet d'information-conseil sur le périmètre de l'EPCI
- Existence d'un guichet d'information-conseil hors pacte territorial sur le périmètre de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien.
- Existence d'aides à la rénovation énergétique portée par l'AUE (Oréli pour la rénovation énergétique globale) et par EDF (Agir plus pour la rénovation énergétique geste par geste)

Article 4.Principes généraux régissant l'acquisition de prestations intellectuelles

Lorsqu'elle recourt à des conseils extérieurs, l'administration veille à respecter un certain nombre de principes et bonnes pratiques.

Dans la conduite des missions,

- le pilotage du projet ne peut être délégué à une personne extérieure à l'administration,
- les titulaires ne prennent aucune décision administrative. Ils proposent plusieurs scénarios aux administrations bénéficiaires, s'appuyant sur des informations factuelles et non orientées ;
- lors de ses interventions auprès du réseau, la qualité du prestataire doit être sans ambiguïté ;
- des comités de pilotage réguliers entre le commanditaire et le prestataire sont organisés (cadrage – points d'étape – prises de décisions) permettant une évaluation en continu de la qualité de ses prestations.

Article 5.Lieux d'exécution et contexte des prestations

Les prestations s'exécutent dans les limites administratives de **la DREAL de Corse**

Les précisions afférentes aux lieux d'exécution des prestations sont indiquées à l'occasion de chaque demande de prestation par le donneur d'ordre.

La prestation visera :

- les Directions Départementales Territoriales (DDT) de Haute-Corse et de Corse-du-Sud,
- la Collectivité de Corse,
- les services du Secrétariat général des Affaires Corses (SGAC),
- l'AUE,
- les animateurs départementaux France Services,
- EDF SEI Corse,
- L'Ademe
- Les collectivités porteuses d'un dispositif programmé de l'Anah notamment :
 - les maîtres d'ouvrage d'un pacte territorial,
 - les maîtres d'ouvrage d'opérations programmés de l'habitat (OPAH, POPAC, VOC)

- les structures d’information, de conseil et d’accompagnement des ménages, notamment :
 - les Espaces conseil France Rénov’,
 - les accompagnateurs : Mon Accompagnateur Rénov’ (MAR) et les Assistant à Maîtrise d’ouvrage (AMO),
 - les maisons France Services,
- les professionnels du secteur de l’habitat et de la construction, ainsi que leurs organisations représentatives, notamment :
 - les professionnels de l’immobilier (syndics de copropriété, agences immobilières, notaires) ;
 - les artisans du bâtiment et leurs organisations professionnelles ;
 - les architectes ;
 - les distributeurs de matériaux de construction ;
 - les auditeurs énergétiques ;
- les organismes certifiants et qualifiants (OPQIBI, Qualibat, Qualit’EnR, Qualifelec)
- la CEREC
- le CAUE dans le cadre du centre de ressources de la construction durable

Les prestations pourront occasionnellement s’ouvrir à d’autres acteurs en fonctions des sujets et thématiques abordées.

Partie 2

Nature des prestations attendues

Article 6. Prestations et livrables

Les prestations attendues sont multiples et doivent permettre à la DREAL de Corse d'assurer leur mission de coordination et d'animation sur leur territoire de l'ensemble des acteurs participant au service public de la rénovation de l'habitat.

Il s'agit de mettre l'ensemble des acteurs en capacité d'imaginer et co-construire des actions concrètes sur l'ensemble des thématiques choisies par la DREAL de Corse ou demandées par les partenaires de leur territoire, de les pousser à agir et les challenger pour accompagner leur progression collective sur le territoire pour mener la politique publique de la rénovation de l'habitat.

Le prestataire devra témoigner de :

- Compétences méthodologiques et techniques en matière d'élaboration de feuille de route en co-construction avec les acteurs, avec la définition et la priorisation des enjeux et des actions
- Compétences méthodologiques et techniques en matière d'animation de réseau (facilitation, démarche participative, accompagnement d'un collectif de travail, capacités à la programmation et l'organisation d'événements)
- Compétences méthodologiques et techniques en matière d'organisation de réunion (mobilisation, définition d'un programme et de sa durée, rédaction d'ordre du jour, de compte rendu, valorisation des échanges et de bilans finaux, gestion du temps)
- Maîtrise de techniques d'animation efficaces (accompagnement au changement, animation d'un groupe en intelligence collective, animation dynamique et adaptée, maîtrise des outils en ligne, facilitation graphique)
- Sens de la pédagogie et de l'écoute
- Gestion de projet et animation de communauté de travail
- Connaissance dans les domaines de l'habitat privé et des appétences sur les sujets techniques (rénovation de l'habitat, audits énergétiques...)

Il est attendu du prestataire de favoriser les échanges, les retours d'expériences et l'entraide « entre pairs » pour favoriser l'émergence d'un sentiment de communauté et s'appuyer sur les acteurs de terrain. Il sera force proposition pour proposer des méthodologies d'animation en adéquation avec le public ou les thématiques.

Une vigilance particulière doit être portée à l'accompagnement pour donner toute leur place aux échanges pour favoriser l'appropriation des projets, des thématiques et susciter l'engagement des membres du réseau.

Le prestataire mobilisera l'ensemble de ses compétences méthodologiques, techniques, savoir-faire et outils pour :

- maîtriser les enjeux humains et dynamiques à l'œuvre dans une période de transformation
- constituer et animer la communauté du réseau aux profils variés
- préparer et animer des temps forts de présentation et de temps collectifs selon des formats variés et innovants.

Le prestataire devra avoir des postures à même de favoriser la cohésion d'ensemble pour :

- Impulser une dynamique transversale dans l'animation des collectivités et partenaires sur les enjeux de la rénovation de l'habitat privé,
- Accompagner la DREAL de Corse et ses partenaires dans l'offre d'animation en la rendant plus lisible, cohérente et aux dynamiques d'animation déployée par les partenaires et les collectivités territoriales sur le territoire régional de la DREAL,
- Outiller la DREAL de Corse et le cas échéant la Collectivité de Corse et l'AUE pour faciliter les échanges et développer la coopération entre les membres,
- Mettre en œuvre des temps partagés entre les membres du réseau afin de venir en appui/soutien.

a) Appui de la DREAL à la formalisation de la feuille de route régionale pour l'animation de l'écosystème France Rénov'

Le prestataire accompagnera la DREAL de Corse, la Collectivité de Corse et l'AUE le cas échéant dans la formalisation d'une feuille de route d'animation régionale pluri-annuelle tenant compte de la capacité à faire : hiérarchisation des enjeux, définition des méthodes, cibles, organisation logistique et calendrier des temps d'animation, préparation des modalités de reporting et de pilotage, etc.

Le prestataire veillera à :

- recueillir et analyser les besoins des territoires définir et mettre à jour régulièrement le programme d'animation en concertation régulière avec les principaux acteurs,
- préciser les objectifs attendus des temps d'animation proposés par rapport aux objectifs de la feuille de route
- proposer des modalités d'animation variées (innovation, participation active, productions utiles pour les territoires) en fonction des profils et thématiques,
- établir un calendrier prévisionnel des événements proposés.

b) Appui à la DREAL pour la coordination territoriale de pilotage de l'animation régionale

Le prestataire devra appuyer la DREAL de Corse dans le pilotage global de l'animation de l'écosystème France Rénov' dans l'objectif de conforter par une supervision efficiente et transversale, les dynamiques des réseaux et veiller à la bonne coordination de leur animation et garantir la pertinence de la programmation des temps d'échanges prévus dans le cadre de ce marché. Il s'agira d'accompagner à la préparation, à l'organisation et au déroulé des instances retenues dans le cadre de la convention régionale : COPIL et COTECH et réunions élargies aux autres EPCI non signataires d'un pacte territorial.

Il est attendu du prestataire qu'il formule des préconisations et propositions, aussi bien sur le contenu, le format de l'animation et les outils de coordination et d'animation régionale.

Le prestataire organisera des réunions mensuelles de coordination avec le donneur d'ordre et le cas échéant l'AUE

Le prestataire devra assurer toute autre réunion de travail nécessaire au bon déroulement des prestations.

c) Organisation et animation de l'écosystème régional

Sur la base de la feuille de route régionale, il est attendu du prestataire l'animation de manière régulière des temps d'échange, webinaires et visio-conférences de format différents selon l'objet et les participants. La périodicité de ces temps d'échanges sera variable et dépendra des besoins de chaque territoire en lien avec la feuille de route d'animation définie. Le nombre de participants peut, selon les formats retenus, être compris approximativement entre une vingtaine de personnes et une centaine.

Annuellement, les événements suivants seront organisés :

- *Une journée France Rénov' avec l'ensemble des partenaires de la rénovation de l'habitat (EDF, AUE, Collectivité de Corse, DDT, Ademe, EPCI, Maîtres d'ouvrage de dispositifs programmés de l'Anah, Mon Accompagnateur Rénov', fédérations du bâtiment, ordre des architectes, Assistants à maîtrise d'ouvrage etc.) (1 par an)*
- *Des webinaires à destination des MAR' (4 par an)*
- *Des formations sur la rénovation de l'habitat à destination des ECFR (4 par an)*
- *Des réunions de présentation des aides et d'échanges avec les professionnels de l'immobilier (deux par an)*
- *Des visites de terrain pour mettre en avant les belles réalisations (4 par an)*
- *Des réunions de travail trimestrielles avec les fédérations du bâtiment (4 par an)*
- *Des réunions d'échanges entre les fédérations du bâtiment et les maîtres d'ouvrage de dispositifs programmés de l'Anah (6 par an)*
- *Des événements à destination des artisans (présentation des aides, présentation du dispositif de qualification RGE et des guichets d'information-conseil) (2 par an)*
- *Présentations des agréments et habilitations de l'Anah pour l'accompagnement des ménages aux professionnels éligibles (4 par an)*
- *Des échanges avec les distributeurs de matériaux de la construction pour mobiliser de nouveaux artisans (2 par an)*
- *Des échanges avec les auditeurs énergétiques sur la problématique du confort d'été (4 par an)*
- *Des présentations à destination des Maisons France service (2 par an)*
- *Un reporting des dossiers engagés pour l'observation de la construction durable du CAUE*
- *Une tournée France Rénov' en Haute-Corse et en Corse-du-Sud (organisée par l'Anah centrale)*
- *Un bilan des pactes et des OPAH (nombre de réalisations, montant moyens des subventions, freins, force)*
- *Des réunions thématiques sur des sujets techniques entre différents EPCI ou différents accompagnateurs (transmission de savoir) (3 par an)*

Une veille des actions mises en œuvre dans les autres régions sera réalisée afin d'identifier et de proposer de nouvelles actions structurantes susceptibles d'accélérer la rénovation énergétique en Corse.

L'animation répondra notamment à des objectifs :

- descendants : par exemple, tenant à la diffusion d'information, d'actualités, suivi d'un temps de question (type « brèves de réseau »), etc.

- ascendants : par exemple, résolution d’une problématique posée par un membre du réseau dans une logique de co-développement sur un sujet donné.

Une vigilance particulière sera apportée aux sujets « sensibles » pour lesquels des éléments de langage devront être préalablement recueillis par le donneur d’ordre.

Ces temps d’échange répondront à des enjeux de niveau régional, mais pourront être illustrés par des actions ou problématiques locales.

Le prestataire veillera à :

- Pour chaque temps d’animation, établir un ordre du jour dont la première version parviendra à la DREAL et le cas échéant à l’AUE au moins 3 semaines avant l’évènement ;
- Gérer le planning et la répartition des interventions. Il devra préparer et centraliser les présentations.
- Suivant les sujets traités, contribuer à des synthèses permettant de dresser un panorama régional pour nourrir les temps d’animation ;
- Favoriser et impulser le travail collectif et le partage d’informations au sein de la communauté de travail ;
- Rédiger le compte rendu détaillé des échanges dans la semaine suivant l’évènement, le faire valider par la DREAL puis le diffuser aux participants et le cas échéant, le mettre à disposition dans l’espace collaboratif dédié utilisé par la DREAL de Corse.

L’organisation logistique des rencontres (réservation de salle et traiteur notamment) sera prise en charge par la DREAL. Un appui du prestataire dans l’organisation de ces rencontres sera demandé.

Le prestataire veillera à proposer une évaluation de la satisfaction des évènements d’animation. Un lien vers les questionnaires d’évaluation sera envoyé aux participants. Le prestataire en assurera la synthèse et pourra faire des propositions d’amélioration des temps d’animation. La synthèse des questionnaires sera transmise au donneur d’ordre. Les réponses aux questionnaires seront accessibles au donneur d’ordre à sa demande.

d) Capitalisation et retours d’expériences

Afin de contribuer à l’animation et à la montée en compétences de l’ensemble de l’écosystème France Rénov’, le prestataire sera chargé d’identifier, d’élaborer et de partager des retours d’expériences ou de sujets pouvant faire l’objet d’un article ou fiche pratique qui pourront concerner l’ensemble du champ d’intervention de France Rénov’ en lien notamment avec :

- Le contenu des pactes territoriaux : démarches d’aller vers les ménages, mobilisation des professionnels, actions de communications, etc. ;
- Des initiatives d’articulation et de coordination entre acteurs locaux ;

L’identification et la priorisation de ces retours d’expériences sera en lien avec la feuille de route d’animation régionale et les besoins recueillis.

Ils pourront être partagés le cas échéant dans l'espace collaboratif porté par la DREAL. Ces éléments pourront être également capitalisés et partagé à l'échelle nationale sous un format qui sera proposé par l'Anah.

e) Livrables

Pour cette mission il est attendu du prestataire la mise à disposition : Prestations	Livrables attendus
a. Appui de la DREAL à la formalisation de la feuille	Formalisation de la feuille de route actualisée
b. Appui à la DREAL pour la coordination territoriale	Des supports de présentation 1 semaine avant la date de réunion et relevé de décision/compte rendus à une semaine de la réunion
c. Organisation et animation de l'écosystème régional	- Un tableau de suivi des prestations - o Liste des réunions d'animation avec les ordres du jour, les participants, supports, contacts (le prestataire tiendra à jour la liste des référents des territoires selon les thématiques, événements - o Un support de présentation d'analyse du fonctionnement de l'animation - Un calendrier prévisionnel des événements proposés - Un modèle et une analyse des questionnaires de satisfaction des participants et des propositions pour améliorer, le cas échéant, les temps d'échanges
d. capitalisation et retours d'expériences	Les retours d'expériences dans un format type

f) Prestations complémentaires

Outre les prestations définies précédemment, le maître d'ouvrage peut solliciter la réalisation de prestations non prévues, qui seraient nécessaires à la bonne réalisation des prestations objet du marché.

Dès lors qu'un sujet est identifié, à la demande de la personne publique, le titulaire propose un devis, dans un délai de 5 jours, sur la base des prix unitaires maximum figurant en fin de BPU. Ce devis peut faire l'objet d'échanges avec le maître d'ouvrage.

Après acceptation, la proposition du titulaire fait l'objet d'un bon de commande qui lui est notifié dans les conditions prévues à l'article 13 du CCAP.

Partie 3

**Préparation, encadrement et
organisation**

Article 7.Préparation

Durant la phase préparatoire, le titulaire et le donneur d'ordre élaborent une programmation destinée à anticiper et planifier le recueil des contenus utiles.

Le correspondant permanent du titulaire intervient en qualité de chef de projet.

Article 8.Correspondant permanent du titulaire (CPT)

Le titulaire désigne, auprès du donneur d'ordre, un correspondant permanent (CPT) dont il communique les nom, prénom et coordonnées complets au plus tard au jour de la notification du marché public.

Toute modification dans la désignation du correspondant par le titulaire n'est opposable à la DREAL qu'après information de celle-ci.

Le CPT est réputé disposer d'un pouvoir de décision ad hoc pour mener à bien les missions qui lui sont dévolues dans le cadre du présent marché.

Le correspondant permanent du titulaire (CPT) a pour mission, notamment, en collaboration avec la DREAL de Corse :

- De participer aux réunions de préparation et aux réunions de suivi en cours de marché et garant des livrables attendus ;
- De planifier les activités ;
- D'informer les personnels du donneur d'ordre des modalités d'exécution de la prestation et de leur participation ;
- D'organiser les équipes et de définir les rôles ;
- D'assurer le « pilotage » des opérations ;
- De fournir la liste des intervenants ;
- D'assurer la coordination des intervenants ;
- De contrôler le déroulement des opérations et d'en effectuer le suivi par rapport au planning ;
- De prendre en charge les constats et les requêtes ;
- De diagnostiquer les problèmes (dérives, retards, dysfonctionnements, insatisfactions) pouvant affecter les opérations ;
- De proposer les solutions de recours transitoires ou de remplacement les moins pénalisantes pour le bon déroulement des opérations.

Article 9.Réunions

Une réunion de lancement sera organisée 5 jours après la notification du marché. La DREAL mettra à la disposition du prestataire l'ensemble des documents et ressources nécessaires.

Un comité de pilotage sera mis en place tout au long du marché pour coordonner les actions à mener et identifier les plannings prévisionnels d'intervention. Ces réunions ont lieu autant que de besoin, et sont comprises dans l'offre du prestataire.

Les réunions préparatoires se feront, dans la mesure du possible, par audioconférence et/ou visio. Afin de préparer ces réunions, le prestataire sera chargé de transmettre au plus tard une semaine avant les dates de réunions l'ensemble des documents de travail.

Il est attendu du prestataire une capacité de mobilisation pour répondre au besoin de la DREAL de Corse.

Article 10. Informations complémentaires

Le donneur d'ordre délivre au titulaire toute information de nature à avoir une incidence temporaire ou permanente sur l'organisation et l'exécution, en tout ou partie, de la prestation.

Article 11. Quantification des opérations

A partir des éléments fournis par le donneur d'ordre, il incombe au titulaire de déterminer les composantes des prestations à réaliser

- Volume d'heures dans l'unité renseignée dans le BPU ;
- Moyens humains et matériels à déployer ;
- Moyens organisationnels à mettre en œuvre.

Il appartient au titulaire de prévoir des moyens humains et matériels adaptés aux prestations commandées (notamment un nombre suffisant de personnels et de matériels).

Article 12. Planification et phasage des opérations

Le donneur d'ordre communique au titulaire :

- Le calendrier des actions envisagées ;
- Les séquences des temps de préparation envisagées
- Les échéances attendues des livrables.

La planification complète et détaillée des opérations, conformément aux prescriptions du bon de commande, incombe au titulaire qui est tenu de la communiquer au donneur d'ordre.

En concertation avec le titulaire, le donneur d'ordre se réserve le droit d'apporter toutes modifications.

Article 13– Coordination des prestations

La coordination des prestations est assurée par le responsable permanent du titulaire, tel que défini par l'article 8 ci-dessus.

Le titulaire peut avoir à intervenir en même temps que d'autres prestataires de la DREAL. Il doit, en conséquence, coordonner son action et travailler en bonne intelligence avec ces derniers.